



Contrat et liquidation judiciaire

Par Lalinette

Bonsoir,

Nous avons fait installer à notre domicile un adoucisseur d'eau en octobre 2021. Nous avons conclu un contrat de 10 ans avec l'entreprise, 38? par mois, pour payer l'appareil ainsi que l'entretien une fois par an.

Un an est passer n'ayant pas de nouvelle pour l'entretien à effectuer par un pro, j'appelle l'entreprise, surprise, celle ci a été placé en liquidation judiciaire, ferme définitivement et donc injoignable.

Sans l'entretien des filtres et des produits, l'adoucisseur ne sert plus à rien. Qu'est il possible de faire ? Doit on continuer de payer ?

Le contrat a été réalisé par l'entreprise, qui passe par une société de financement.

Merci